

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-107
Occupation du domaine public
*Rue François Debussy / rue du
Faubourg*

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de la SARL MATHIOT FRERES domiciliée 8 route de Montbard - 21500 MARMAGNE ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La SARL MATHIOT FRERES est autorisée à mettre en place un échafaudage pour effectuer des travaux sur les gouttières au droit du 2 et 5 rue du Faubourg, le lundi 2 et mardi 3 juin 2025.

ARTICLE 2 : Une restriction de voirie sera mise en place à l'angle de la rue François Debussy et de la rue du Faubourg. Les feux tricolores existants fonctionneront en version clignotante.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par la SARL MATHIOT FRERES qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. La SARL MATHIOT FRERES devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 4 : La SARL MATHIOT FRERES, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis pour information au Conseil Départemental.